

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – FORMATIONS PROFESSIONNELLES

DÉSIGNATIONS ET DÉFINITIONS

BBMAT photographie, organisme de formation enregistré sous le n° 44 880 162 088 auprès du préfet de la région Grand-Est, exerce sous l'enseigne commerciale Studio M. Sa structure juridique est l'EURL Studio M (capital 1 000 €, RCS Epinal 809 095 383), située au 14 rue du bois des abbesses, 88120 Saint-Amé.

Tél. : 03 29 24 83 36 – Email : photo@bbmat.com – N° TVA : FR65809095383

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une prestation auprès de Studio M.
- Stagiaire : la personne physique qui participe effectivement à la formation.
- Formation inter : formation inscrite au catalogue de Studio M, regroupant des stagiaires de différentes structures, réalisée dans les locaux du Studio ou en tout lieu convenu.
- Formation intra : formation conçue sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe, réalisée dans les locaux du client, ceux de Studio M ou tout autre lieu convenu.
- Formation à distance : formation dispensée via un outil de visioconférence (Zoom ou équivalent).
- OPCO : Opérateurs de Compétences habilités à financer les actions de formation professionnelle.
- FAF : Fonds d'Assurance Formation agréé.
- Contrat : convention ou contrat de formation professionnelle conclu entre Studio M et le Client, pouvant prendre la forme d'une convention signée, d'un bon de commande validé ou d'une facture acceptée.
- CGV : les présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute formation professionnelle proposée par Studio M – BBMAT photographie, qu'elle figure au catalogue ou soit conçue sur mesure pour le compte d'un Client. Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Les CGV peuvent être complétées par des conditions particulières figurant dans la convention de formation signée entre les parties. Aucune dérogation aux présentes n'est opposable à Studio M si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit.

ARTICLE 2 – INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES ET PROGRAMME

Préalablement à toute commande, Studio M communique au Client :

- Le programme détaillé de la formation, ses objectifs pédagogiques et ses prérequis ;
- La durée, les dates et le lieu de la formation ;
- Le prix et les modalités de financement disponibles (prise en charge OPCO ou individuelle) ;

-
- Les modalités d'évaluation des acquis.

Les contenus des programmes figurant sur les supports de présentation sont fournis à titre indicatif. Le formateur peut adapter les contenus en fonction de la dynamique de groupe ou du niveau des participants, dans le respect des objectifs pédagogiques fixés.

ARTICLE 3 – DEVIS, CONVENTION ET CONVOCATION

3.1 – Devis

Studio M s'engage à fournir un devis au Client à sa demande. Lorsqu'il est transmis, ce devis constitue le document d'information précontractuelle : il précise le programme, les objectifs pédagogiques, la durée, le lieu, le tarif et les modalités de règlement. Le Client retourne un exemplaire daté et signé avec la mention « Bon pour accord ».

3.2 – Document contractuel obligatoire avant tout démarrage

Conformément aux articles L. 6353-3 et suivants du Code du travail, aucune formation ne peut démarrer sans qu'un document contractuel signé ait été reçu par Studio M. Selon le contexte, ce document prend la forme :

- D'un contrat de formation professionnelle, pour les particuliers (obligatoire par la loi) ;
- D'une convention de formation, pour les structures et entreprises ;
- D'un bon de commande accepté par Studio M, lorsqu'une convention formelle n'est pas émise.

Ce document précise l'intitulé, le contenu, la durée, les dates, le lieu, les effectifs et les modalités de règlement. Il est à retourner signé impérativement avant le début de la formation.

3.3 – Convocation et documents remis à l'issue de la formation

Dès réception du document contractuel signé, l'inscription est enregistrée et une convocation est adressée par email au Client et/ou au Stagiaire.

À l'issue de la formation, Studio M remet au Stagiaire :

- Une attestation de présence ;
- Un certificat de réalisation conformément à l'article L. 6353-1 du Code du travail ;
- Une attestation des acquis ;
- Les feuilles d'émargement, transmises au Client si celui-ci est distinct du Stagiaire.

L'inscription n'est définitive qu'à réception par Studio M du contrat ou de la convention signé(e). Il est possible de s'inscrire jusqu'à 7 jours avant la formation, dans la limite des places disponibles.

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Studio M peut alors proposer au Stagiaire de figurer sur liste d'attente ou de participer à une session ultérieure.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Studio M se réserve la possibilité d'ajourner ou de reporter la formation au plus tard 7 jours calendaires avant la date prévue, et ce sans indemnité. Le Client est informé dans les meilleurs délais et l'intégralité des sommes versées lui est restituée.

ARTICLE 5 – TARIFS



Les formations sont fournies au tarif en vigueur au moment de l'inscription, tel qu'indiqué dans le devis ou la convention de formation. Les prix sont exprimés en euros HT et TTC. Studio M – BMMAT photographie bénéficie d'une exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du Code général des impôts.

Le tarif comprend les coûts pédagogiques ainsi que les frais administratifs et de gestion. Les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement des participants ne sont pas inclus, sauf mention contraire.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité. Studio M se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment en dehors de cette période, sans effet sur les commandes déjà acceptées.

ARTICLE 6 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Studio M accepte les moyens de paiement suivants : carte bancaire (Visa, MasterCard), chèque bancaire émis par une banque domiciliée en France, virement bancaire, espèces dans la limite du plafond légal de 1 000 €.

6.1 – Particuliers

Pour les Clients particuliers, le paiement est exigible à l'inscription. Un paiement échelonné en plusieurs fois peut être proposé selon la formation concernée, à compter de la signature du contrat.

6.2 – Clients professionnels (structures)

Un acompte de 30 % du montant total est exigible à la commande afin de réserver la session. Cet acompte n'est pas des arrhes. Le solde est payable au plus tard le premier jour de la formation ou selon les modalités prévues dans la convention.

La facture est adressée à l'issue de la formation, accompagnée de l'attestation de présence et des feuilles d'émargement. Le règlement est exigible à réception, au comptant et sans escompte.

6.3 – Retard de paiement

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Conformément aux articles L. 441-6 et D. 441-5 du Code de commerce, tout retard entraîne en outre une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, sans préjudice d'une indemnité complémentaire sur justificatifs si les frais réels sont supérieurs.

ARTICLE 7 – FINANCEMENT PAR LES OPCO ET FAF

En tant qu'organisme de formation enregistré sous le n° 44 880 162 088, les formations proposées par Studio M – BMMAT photographie sont finançables par les OPCO (Opérateurs de Compétences) compétents selon le secteur d'activité du Client, ou par tout FAF agréé.

Si le Client bénéficie d'une prise en charge, il lui appartient :

- D'effectuer sa demande de prise en charge auprès de son OPCO ou FAF avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur sa demande d'inscription ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme financeur désigné.



Le Client reste redevable de l'intégralité du coût de la formation. En l'absence de prise en charge confirmée ou en cas de défaillance de l'organisme financeur, le règlement est dû directement par le Client.

ARTICLE 8 – ANNULATION, REPORT ET RÉTRACTATION

8.1 – Droit de rétractation – Particuliers (contrats à distance ou hors établissement)

Conformément aux articles L. 221-18 à 28 du Code de la consommation, le Client particulier dispose d'un délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation. Ce droit s'exerce par écrit, au moyen du formulaire figurant en annexe ou de toute déclaration dénuée d'ambiguïté.

Le droit de rétractation ne peut être exercé si la formation a commencé, avec l'accord exprès du Client, avant l'expiration du délai (article L. 221-28 du Code de la consommation). En cas de participation à une session démarrant dans moins de 7 jours, le Client renonce expressément à ce droit par la signature du contrat.

8.2 – Annulation et report – Particuliers

Toute demande de report doit être adressée par écrit à Studio M au moins 10 jours ouvrables avant la date de la formation. En cas de force majeure dûment justifiée (maladie grave sur présentation d'un certificat médical, accident), Studio M se réserve la possibilité de proposer un report sans frais. En cas d'abandon en cours de formation, celle-ci est entièrement due.

8.3 – Annulation et report – Clients professionnels (structures)

Toute annulation ou tout report doit être notifié(e) par écrit par le Client (et non par les stagiaires). Conformément à l'article L. 6354-1 du Code du travail :

- Annulation plus de 10 jours ouvrables avant la formation : une indemnité compensatrice correspondant à 1/3 du montant total de la formation est due, au titre des dépenses exposées par Studio M.
- Annulation moins de 10 jours ouvrables avant la formation, ou non-présentation du stagiaire : le montant total de la formation reste dû.

Cette indemnité n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement auprès d'un OPCO.

Le Client a la possibilité de remplacer un stagiaire par un autre de ses salariés, sans facturation supplémentaire, jusqu'à l'ouverture de la session. Toute demande de remplacement doit être adressée par écrit à photo@bbmat.com.

ARTICLE 9 – MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA FORMATION

La formation se déroule aux dates, horaires et lieu convenus dans la convention de formation. Elle peut être dispensée en présentiel (au studio de Saint-Amé ou en tout lieu convenu) ou à distance via un outil de visioconférence.

Le Stagiaire s'engage à participer assidûment à l'intégralité de la formation, à se munir du matériel et des prérequis techniques mentionnés dans le programme, et à respecter le règlement intérieur de formation remis avant le début de la session.

Pour les formations à distance : le Client et/ou le Stagiaire déclare connaître et accepter les caractéristiques et limites d'internet. Il lui appartient de vérifier que les caractéristiques techniques de son équipement permettent d'accéder correctement à la session, et de prendre les mesures de protection nécessaires (antivirus, sauvegarde de données). Studio M ne peut être tenu responsable des dysfonctionnements techniques imputables au Client ou à la connexion internet.



ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ ET FORCE MAJEURE

Studio M est tenu à une obligation de moyens et non de résultat vis-à-vis de ses Clients et Stagiaires. La responsabilité de Studio M ne saurait être engagée en cas de manquement du Stagiaire à ses obligations, ni pour des dommages indirects liés au suivi ou au non-suivi de la formation.

Ni le Client ni Studio M ne peuvent être tenus responsables si l'exécution du contrat est empêchée ou retardée du fait d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Sont notamment considérés comme tels : la maladie ou l'accident du formateur, les grèves, les désastres naturels, l'interruption des télécommunications ou de l'énergie.

ARTICLE 11 – CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des supports pédagogiques (documents, présentations, tutoriels, supports numériques) remis dans le cadre de la formation demeurent la propriété exclusive de Studio M – BBMAT photographie et sont protégés par le droit d'auteur. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle.

Studio M accorde au Stagiaire une licence d'utilisation non exclusive, non cessible et strictement personnelle des supports fournis. Le Stagiaire peut en effectuer une impression pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur « Studio M – BBMAT photographie » y figure.

Sauf accord préalable écrit de Studio M, le Client et le Stagiaire s'interdisent expressément de :

- Reproduire, copier, modifier ou distribuer tout ou partie des supports de formation ;
- Sous-licencier, louer ou prêter les supports ;
- Utiliser les supports à des fins commerciales ou au bénéfice de tiers ;
- Effectuer tout enregistrement audio ou vidéo pendant les sessions de formation.

Toute information divulguée par Studio M dans le cadre de la formation est confidentielle et ne peut être communiquée à des tiers sans accord écrit préalable. Le Client se porte fort du respect de ces stipulations par les Stagiaires.

ARTICLE 12 – COMMUNICATION

Le Client autorise expressément Studio M à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des formations suivies dans ses supports de communication (site internet, références clients, réseaux sociaux professionnels).

ARTICLE 13 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées lors de l'inscription (nom, prénom, coordonnées, informations professionnelles) sont traitées par EURL Studio M en qualité de responsable de traitement, aux seules fins de gestion administrative et pédagogique des formations.

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition sur ses données. Ces droits s'exercent à : photo@bbmat.com.



Studio M s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- Conserver les données pendant 3 ans, ou toute durée supérieure imposée par la loi ;
- Prendre toutes mesures techniques et organisationnelles nécessaires à la sécurité et à la confidentialité des données.

ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE – LITIGES – MÉDIATION

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige, les parties rechercheront en priorité une solution amiable.

Les clients consommateurs peuvent recourir au médiateur professionnel : M. Dominique COULON, 37 rue des Chênes, 25480 Miserey Salines – cc-mediateurconso-bfc.fr

À défaut de règlement amiable, le Tribunal d'Épinal sera seul compétent pour régler tout litige relatif aux présentes CGV.

La version actualisée des présentes CGV est disponible sur simple demande écrite adressée à photo@bbmat.com.



ANNEXE – FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Le présent formulaire est à utiliser uniquement si le Client souhaite exercer son droit de rétractation dans le cadre d'un contrat conclu à distance ou hors établissement, conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation.

À l'attention de : Studio M par Magali BAUER – EURL Studio M – 14 rue du bois des abbesses – 88120 Saint-Amé
Email : photo@bmat.com

Je notifie par la présente ma rétractation du contrat de formation portant sur :

Formation concernée :
Commande en date du :
Nom du Client :
Adresse du Client :

Lieu et date : Signature :

Bon pour accord – signature du Client

Lieu :
Date :

Signature :